



Aulnay le 17 octobre 2009

Monsieur le Maire d'Aulnay sous Bois
Hôtel de Ville
BP56
93602 Aulnay sous Bois Cedex

Agréée pour la protection de l'environnement
dans le cadre de la commune d'Aulnay sous Bois
par décret du 2.01.2009- n°0010
Association régie par la loi de 1901
Déclarée sous le N° W932001007

Lettre Recommandée avec A/R

Objet : Recours en annulation de la modification concernant certains points et en particulier le règlement des zones UG et UD du P.L.U. de la commune d'Aulnay sous Bois

Monsieur le Maire

Par le vote du 09.07.2009 le conseil municipal a approuvé la modification du PLU de la commune d'Aulnay sous Bois qui a été déposée en Sous- Préfecture le 20 juillet 2009 .

Nous vous avons écrit le 16/09/2009 pour vous demander un recours gracieux pour annuler un certain nombre d'éléments que nous contestons dans cette délibération, sans réponse à ce jour.
(Courrier joint)

Nous avons rencontré plusieurs associations (liste en post-scriptum et signatures des représentants) et voulons ensemble vous demander une audience pour discuter de notre recours et de celui de l'A.S.E.A.C. (association de sauvegarde de l'environnement de l'avenue Coullemont) qui se rejoignent.

Nous souhaitons souligner des éléments importants : nous avons (nos deux associations) contesté cette modification du PLU, qui pour nous allait bien au-delà d'une modification (bien que le commissaire enquêteur sur ce point semble n'avoir pas lu nos courriers) et relevait d'une révision que nous souhaitons le plus rapidement possible afin d'avoir un vrai débat public sur un projet de ville pour Aulnay-sous-Bois.

Votre modification dit ne pas mettre en cause le PADD du PLU 2008. Si on tient compte de la lettre du préfet du 8 octobre 2007 et de la volonté de la nouvelle municipalité de répondre à cette demande de l'Etat, comme indiqué dans le rapport de présentation de modification, nous sommes en droit de considérer que le PADD 2008 est remis en cause.

Nous demandons l'annulation des modifications concernant les éléments portant sur la zone pavillonnaire (UG), qui représente plus du tiers de la surface de la commune. Il s'agit en fait d'une révision en profondeur des règles de construction en supprimant le C.O.S. (article 14 du règlement supprimé) et facilitant la densification des parcelles, la division des logements et d'autres règles pour faciliter la densification .

Cette transformation du tissu pavillonnaire a été élaborée sans étude d'impact (article L122-1 et L122-2) sur l'imperméabilisation des sols due à la densification de l'habitat, ainsi que sur l'appauvrissement végétal qui en résultera .La division des logements et la transformation des annexes en habitations peuvent engendrer par ailleurs des difficultés de stationnement parfois importantes.

Dans la zone UD l'augmentation de la profondeur de la bande de constructibilité de 14 mètres à 19 mètres (soit 35% de surface constructible en plus) ne constitue pas qu'un simple aménagement des règles du PLU et nécessite de mener une enquête publique approfondie auprès des riverains concernés.

Les modifications de zonage comme à Balagny, UV devenant UC ne sont pas non plus acceptables sans les débats qu'imposent une révision.

Cette révision doit aussi acter les protections patrimoniales (bâti et arboré) qui attendent depuis longtemps et prévoir les conditions de qualité urbaine, architecturale nécessaires pour densifier dans les zones centrales.

Nous demandons une révision générale du PLU et ouverture du débat public large et ouvert sur le projet de ville. Nous sommes disposés à soutenir la mairie près des services de l'Etat pour qu'ils tiennent compte de la difficulté due à un PLU de fin de mandat nécessitant une révision pour intégrer des insuffisances soulignées par le préfet de l'époque. Dans cette perspective, nous vous demandons de bien vouloir annuler les modifications du PLU ayant trait aux zones UG et UD dont les règles seront revisitées dans le cadre de la procédure de révision.

Recevez Monsieur le Maire nos salutations distinguées, dans l'espoir d'une audience rapide afin de répondre aux difficultés actuelles.

Pour le Bureau d'Aulnay Environnement
Robert HALIFAX

Associations signataires :

- Association de sauvegarde de l'environnement de l'avenue Coullemont
Pour le bureau
Bruno GANDOLFO

- Association de défense du cadre de vie des riverains de la rue F.Herbaut et de l'impasse des marronniers d'AULNAY SOUS BOIS
Pour le bureau
Christian PICQ

- Association de défense des zones pavillonnaires d'AULNAY SOUS BOIS
Pour le bureau
Stéphane FLEURY

- Les défenseurs de l'espace vert Arc en Ciel
Le collectif

Documents joints :

Courrier au préfet du 27 11 2007

Texte révision PLU 2008

Texte modification PLU 2009

Courrier au commissaire enquêteur 13/11/2007